

BULLETIN

D'INFORMATION

MUNICIPAL



LE VALENGOIS

N° 1



Un souffle nouveau sur Valence

Allocution de Mme le Maire le soir de son Election

Le nouveau maire, Mme Anne-Marie REDON-MICHAUD prononce une allocution,

«Un grand merci à tous et à toutes de la confiance que vous m'accordez.

Mais je tiens à remercier plus particulièrement :

- Roger GILET et Jacques BLANQUET qui ont eu le courage de quitter la liste sortante pour me suivre. Ils ont pris un risque, j'en ai été consciente dès le départ et je les remercie du fond du cœur. Je les assure de ma profonde reconnaissance. Mon émotion est grande car le présent ne nous fait pas oublier le passé. Je ne puis m'empêcher de penser à ceux qui nous ont précédés autour de cette table et que certains d'entre vous avez connus,

- Jean HADERER, mon beau-père, qui fut maire et pour qui, je puis vous l'assurer, sa mairie était son «violon d'Ingres»,

- Je pense à Robert TAVENON qui, aux dernières élections, en 1977, avait obtenu le meilleur score,

- je pense à Mr VINCENT qui lui, nous a quittés quelques semaines avant les élections de 1977.

Je ne remonterai pas plus loin ...

Mon émotion est grande car c'est un grand moment dans la vie d'une femme ! ...

Malgré tout, je vous dirai quelques mots. Nous avons un programme à réaliser, important, certes, mais nous avons 6 ans pour le réaliser. En 6 ans, on peut faire beaucoup de choses ... en travaillant sérieusement et régulièrement. Ce qui est mon intention et dans mes habitudes.

Notre méthode, vous la connaissez. Elle repose sur 2 principes :

- l'information de tous, des élus d'abord mais aussi des tous les habitants de Valence, par la publication régulière des comptes rendus de réunions de Conseil. Nous n'avons rien à cacher. Nous projetons de créer un bulletin municipal qui pourrait paraître tous les trois mois.

- la participation. Participation des élus d'abord. Que les commissions que nous allons constituer dès mardi travaillent effectivement. Nous sommes une équipe. Tous les membres de cette équipe devront collaborer, chacun selon ses compétences, ses affinités.

Pour les plus inexpérimentés, nous n'avez aucun complexe à avoir ; lorsqu'on ne connaît pas un problème, on l'étudie, on se renseigne, on se documente.

Dès le départ, vous le savez, j'ai parlé de collaboration, elle doit être effective.

Je suis une femme qui travaille, «primum vivere», il n'est pas question pour moi que je quitte mon emploi, c'est un luxe que je ne puis me permettre. En étant bien organisée, je dois pouvoir concilier les deux. Travaillant, j'ai besoin de votre aide, de votre concours. D'ailleurs nous avons la chance d'avoir parmi nous des personnes disponibles, c'est un avantage énorme. Dès mardi prochain, nous aurons une réunion de Conseil pour constituer les différentes commissions et nommer les délégués aux différents syndicats ; comme vous le voyez, nous ne perdons pas de temps ...

Mais également participation de tous, des commissions extra-municipales seront créées, toutes les bonnes volontés pourront y travailler. Des contacts seront pris avec les différentes associations qui doivent rester autonomes. Le comité des Fêtes doit être réorganisé le plus rapidement possible.

Une étude importante pour notre village, le P.O.S., Plan d'Occupation des Sols, doit être entièrement revu. Dès maintenant, que les personnes compétentes, en ce domaine, se fassent connaître.

Jeudi prochain, une réunion est prévue pour l'organisation de la fête fixée aux 7 et 8 Mai, date traditionnelle (2^e dimanche de Mai). Y participeront les conseillers et tous les présidents des différentes associations y ont été conviés afin que chacun apporte sa collaboration effective.

J'aimerais que cette mairie soit plus accueillante. Que personne n'hésite à franchir le seuil de cette porte pour venir y demander un conseil ou un simple renseignement. Que l'accueil y soit agréable. Dès la semaine prochaine, je vous fixerai le jour et les heures de ma permanence, mais vous le savez, la maison REDON a toujours été ouverte à tous, à plus forte raison maintenant. En cas de problème sérieux, il sera facile de décrocher le téléphone, le soir, pour prendre rendez-vous ; car personnellement, je suis persuadée que rien ne vaut le contact humain. J'aimerais qu'un esprit nouveau souffle sur Valence, que les «clans» disparaissent. Je suis navrée lorsque certaines personnes distinguent les personnes nées à Valence et celles que certains appellent «les étrangers» c'est-à-dire les nouveaux venus à Valence. Tenir un tel langage à notre époque et dans un village aussi proche de PARIS me semble à peine pensable ...

Mon équipe et moi-même prenons l'engagement d'être au service et à l'écoute de tous sans aucune distinction.

Ensuite toutes les personnes présentes ont été invitées à boire «le verre de l'amitié» (offert par le nouveau maire ... précision utile).



NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS - 18 MARS 1983

Aux termes de l'article L 122-5 du décret n° 77 90 du 27 Janvier 1977 :

«La séance dans laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal». Mr GILET Roger préside la séance.

Il donne lecture des résultats obtenus par chaque candidat.

Elections du 6 Mars 1983 (1^{er} tour)

Nombre d'électeurs inscrits : 322
 Nombre de votants : 296
 Nombre de suffrages exprimés : 288

Ont obtenu :

Anne-Marie REDON-MICHAUD	191 Voix élue
Roger GILET	173 Voix élu
Jeannette BEAUDENON	163 Voix élue
Robert ROUSSEAU fils	162 Voix élu
Suzanne BERMOND	155 Voix élue
Marie-Louise KLEIN	151 Voix élue
Jean-Paul GARPIEL	150 Voix élu
Jacques BLANQUET	149 Voix élu
Gérard PHILADELPHIE	149 Voix élu

Elections du 13 Mars 1983 (2^e tour)

Nombre de suffrages exprimés : 265

Ont été élus :

Jean-François PIERUCCI	151 Voix
Jean LECLERC	147 Voix

ELECTION DU MAIRE

Aux termes de l'article L 122-4 dudit décret «le Conseil Municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret, et à la majorité absolue».

Loi n° 82 - 974 du 19 Novembre 1982 - article 11 - II - «nul ne peut être élu maire, s'il n'est âgé de 21 ans révolus».

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu». Le Président déclare la séance ouverte et demande quelle est la personne ou les personnes qui font acte de candidature.

Mme Anne-Marie REDON-MICHAUD pose sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Mme REDON-MICHAUD est déclarée élue par 9 Voix (2 abstentions).

La réunion est ensuite présidée par le nouveau maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Aux termes de l'article L 122 - 2 du Code des Communes, modifié par la Loi n° 82 974 du 19 Novembre 1982, article 10 «les conseillers municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 3 adjoints».

ELECTION

Le maire demande quelle est la personne ou les personnes qui font acte de candidature.

- Mr Roger GILET candidat au poste de 1^{er} adjoint est élu,
 - Mme Jeannette BEAUDENON candidate au poste de 2^e adjoint est élue,
 - Mme Suzanne BERMOND candidate au poste de 3^e adjoint est élue.

Chaque candidat a été élu au scrutin secret par 9 Voix (2 abstentions).

RAPPORT D'ACTIVITE

Vendredi 18 Mars :

1^{ere} réunion du Conseil - Election maire et adjoints

Samedi 19 Mars :

Réunion Education Nationale, école de Valence.

Lundi 21 Mars :

P.T.T. VALENCE Délégation de signatures

Mardi 22 Mars :

Réunion de Conseil - Mise en place des différentes commissions - Désignation délégués aux syndicats.

Jeudi 24 Mars :

Organisation de la fête communale

Lundi 28 Mars :

Le Châtelet-en-Brie - Percepteur

Vacances de Pâques

Jeudi 7 Avril :

Féricy - Amicale des maires

Vendredi 8 Avril :

Soirée inondations ...

Samedi 9 Avril :

Inondations R.N. 105 coupée

Lundi 11 Avril :

MELUN - Cité Administrative - Service du Cadastre

17 h. - Rendez-vous chez Mr le Préfet, Commissaire de la République

Mardi 12 Avril :

Réunion du Conseil

Jeudi 14 Avril :

Réunion «Assurances»

Lundi 18 Avril :

Réunion P.O.S. avec D.D.E.

Jeudi 21 Avril :

Réunion travail P.O.S.

Samedi 23 Avril :

Réunion chasse

Lundi 25 Avril :

9 h. - Réunion «Remembrement»

17 h. - Rendez-vous avec la Société des Eaux

20 h.30 - Assainissement R.N. 105 avec D.D.E.

Mardi 26 Avril :

Réunion école de VALENCE

Mercredi 27 Avril :

Chartrettes - Contrat régional

Jeudi 28 Avril :

Réunion de Conseil

Vendredi 29 Avril :

Réunion C.E.G. Rosa Bonheur Le Châtelet-en-Brie

Lundi 2 Mai :

Rendez-vous ELF Aquitaine

Mercredi 4 Mai :

Réunion mise au point fête communale

Jeudi 5 Mai :

Amicale des maires - Le Châtelet-en-Brie

Vendredi 6 Mai :

Aide Sociale Le Châtelet-en-Brie

Samedi 7 Mai et Dimanche 8 Mai :

Fête communale - Participation à toutes les manifestations

Lundi 9 Mai :

Rendez-vous à la Préfecture, Cabinet du Préfet

Mardi 10 Mai :

Réunion de travail P.O.S.

Mercredi 11 Mai :

Rendez-vous P.T.T. Fontainebleau

17 h.30 - Syndicat Electrification

Problème de l'eau

Vendredi 13 Mai :

14 h.30 : Réunion S.D.A.U.

20 h.30 : Remembrement

Lundi 16 Mai :

Tribunal Grande Instance MELUN - Remembrement

Mercredi 18 Mai :

Réunion de travail P.O.S.

Jeudi 19 Mai :

Chemins communaux

Vendredi 20 Mai :

Préfecture de MELUN : inondations

Mardi 24 Mai :

Rendez-vous Elf Aquitaine

Mercredi 25 Mai :

Réunion de travail P.O.S.

Jeudi 26 Mai :

Rendez-vous en mairie avec Secrétaire Général de la

Préfecture - Contrat Régional

Vendredi 27 Mai :

Rendez-vous pour 1 permis de construire

Mercredi 1^{er} Juin :

Syndicat Vallée Javot - Association Foncière

20 h. 30 - Réunion de travail P.O.S.

Jeudi 2 Juin :

Réunion du Conseil.

En 2 mois 1/2, plus de 40 réunions ou rendez-vous ...

- Albert MASSON
 - Bernard DHONDT

membres de «l'équipe au Service et à l'Ecoute de Tous» qui se sont présentés au 2^e tour et n'ont pas recueilli suffisamment de suffrages pour être élus, remercient leurs électeurs de la confiance qu'ils leur avaient accordée. Ils participeront dans les commissions extra-municipales à la gestion de la commune.

En raison du changement de municipalité, il est hors de question de prendre une quelconque décision «à la hâte». Tous mes collègues doivent être informés de chaque projet, de chaque étude.

Bien que ce ne soit pas une obligation, la nouvelle «équipe» regrette qu'il n'y ait pas eu de «passation de pouvoirs», comme cela s'est fait dans la plupart des communes.

Le cachet de la mairie, la clef de la mairie, la clef de l'armoire électrique ont été remises au nouveau Maire dans une enveloppe par l'intermédiaire de Mme GRIMOIN, secrétaire.

Un peu plus de courtoisie aurait été fort appréciée ...

A.M. REDON-MICHAUD.

Réunion du 12 Avril 1983

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le douze avril à vingt heures trente le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : Mme REDON-MICHAUD, Mr GILET, Mme BEAUDENON, Mme BERMOND, adjoints au maire, Mr ROUSSEAU, Mme KLEIN, MM. GARPIEL, PHILADELPHIE, BLANQUET, PIERICCI et LECLERC.

Secrétaire de séance : Mme KLEIN.

Après lecture de la séance du 22 Mars, le compte rendu est adopté.

Délégués collègue «Rosa Bonheur»

Le maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège «Rosa Bonheur» du Châtelet en Brie, il appartient au Conseil Municipal nouvellement élu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la commune au sein du comité syndical dont elle fait partie.

Il est procédé au scrutin secret à l'élection des deux délégués titulaires et des 2 délégués suppléants.

Sont déclarés élus :

Titulaires : Mme REDON-MICHAUD ou Mr GILET, Mme KLEIN.

Suppléants : Mmes BEAUDENON et BERMOND

Délégués du S.I.R.M.O.T.O.M. Ordures ménagères

Mme le maire expose au Conseil :

1°) que la commune de VALENCE EN BRIE est adhérente au S.I.R.M.O.T.O.M.

2°) qu'il convient conformément à la législation en vigueur et notamment en vertu de l'article 5 des statuts du S.I.R.M.O.T.O.M. d'élire les délégués qui représenteront la commune au sein du comité syndical, à savoir :

2 (deux) délégués titulaires et 2 (deux) délégués suppléants.

VU, le Code des Communes,

VU, l'article 5 des statuts du S.I.R.M.O.T.O.M.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide :

- de procéder à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants qui seront chargés de représenter la commune au sein du syndicat intercommunal susvisé.

- sont élus :

Titulaires : Mme REDON-MICHAUD ou Mr GILET, Mr BLANQUET

Suppléants : MM. ROUSSEAU et LECLERC

Délégués Plan d'Occupation des Sols

Le Conseil Municipal :

- désigne, à bulletin secret, pour participer au groupe de travail chargé de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols, en tant que représentant de la commune :

MM. GILET, GARPIEL, BLANQUET, PHILADELPHIE, LECLERC.

Indemnité 3^e adjoint

- donne son accord pour verser au 3^e adjoint une indemnité pour frais de fonction ; en application de l'article L 122 2 du Code des Communes modifié par la Loi n° 82 974 du 19 Novembre 1982 - article 10, l'adjonction du 3^e adjoint au nouveau conseil avait été décidée à la date du 18 Mars 1983.

Attribution Fonds scolaires 1982/83

- décide que les fonds scolaires des établissements d'enseignement public pour l'année scolaire 1982/83 seront affectés à l'entretien des bâtiments scolaires.

Madame le maire informe le Conseil Municipal :

- d'une possibilité de subvention pour l'installation de sanitaires dans les locaux scolaires,

- d'une lettre adressée à Mr le Préfet, Commissaire de la République pour demander que la commune de VALENCE soit déclarée en «zone sinistrée» suite aux inondations des 8 et 9 Avril 1983,

- d'un devis des Ets MOREL pour aménagement de la pompe à chaleur d'un montant de 4.708,42 Francs -

- du voyage scolaire du 10 Mai, en T.G.V. à Lyon et de la fête des écoles le 26 Juin,

- d'une réunion de parents d'élèves à l'école de VALENCE le samedi 23 Avril à 9 heures,

- d'un projet de fleurir le village et notamment la mairie et les établissements communaux en demandant également la participation des habitants,

- d'une lettre de Mr Paul SERAMY sur la nouvelle procédure pour la délivrance des permis de construire, une fois terminé le Plan d'Occupation des Sols,

- d'un projet de commissions extra municipales,

- que dans la nuit du 30 Avril au 1^{er} Mai l'éclairage public restera allumé,

- d'une cérémonie au monument aux morts le 8 Mai à 11 heures,

- d'une lettre de la Croix Rouge pour annoncer une vente de brioches pour les 24 et 25 Mai au profit des handicapés et désigne Mmes BEAUDENON et BERMOND comme correspondantes auprès de cette association,

- demande à la commission des travaux d'examiner les finitions non terminées sur la dernière tranche d'assainissement effectuée et ceci avant le 25 Avril,

- de voir avec les personnes concernées pour le débouçage d'un tuyau de canalisation chez Mr BACHET,

- de faire le recensement du matériel de signalisation (panneaux, etc...),

- d'une réunion à prévoir pour le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme d'Almont Brie Centrale (S.D.A.U.),

- qu'un échantillon du forage d'eau effectué dernièrement a été envoyé afin d'être analysé en laboratoire,

- d'une concertation avec les différentes associations de la commune utilisatrices de la salle polyvalente pour modérer la consommation d'électricité et préserver ainsi les intérêts de la commune,

- que la demande de subvention pour travaux auprès du Contrat Régional est valable pendant 5 ans,

- d'examiner la tondeuse, celle-ci ayant pris feu, en vue d'un achat éventuel.

Le maire,

Mme REDON-MICHAUD Anne-Marie

FETE A VALENCE

La fête de VALENCE cette année, de l'aveu de tous, a été particulièrement réussie. Pas seulement bien sûr parce que le bilan financier a été largement positif, pas seulement non plus grâce à la variété des activités et des manifestations proposées ; mais surtout grâce à l'esprit de sympathie et d'harmonie qui a régné sur le village pendant ces deux jours défiant jusqu'aux conditions météorologiques.

Tout le monde a en mémoire le programme de ces deux journées de fête :

- défilé d'ouverture animé par les sapeurs pompiers, l'union musicale Monterelaise et les majorettes de l'Echo de Valence ;

- lâcher de pigeons si aimablement organisé par le colombophile Mr BILLARD ;

- puis magistrale et convaincante démonstration des fins limiers de la préfecture de police de Paris ;

- jeux divers ;

- et enfin, le bal de la soirée de samedi, occasion pour tous les Valençaises et les Valençais d'évoluer ensemble sur la piste dans la bonne humeur.

Et le dimanche tout le monde se retrouve auprès du monument aux morts, c'est l'occasion d'une commémoration émouvante ; entre l'Eglise et le cimetière un moment de souvenir ému pour ceux de Valence ou d'ailleurs qui ont offert leur jeunesse pour que puisse se célébrer un jour la fête de la Victoire et même la Victoire de la fête.

Et les activités reprennent l'après-midi :

Les brillantes démonstrations d'esquimautage de Mr MOTTRON et ses amis.

Et cette excellente initiative de Mr LARTAUD : les baptêmes d'hélicoptères qui nous permettent de voir les choses de plus haut.

Puis, nous avons la satisfaction d'assister aux gracieuses danses folkloriques de nos amis portugais de l'association «Speranza» qui viennent partager notre fête en nous faisant goûter aux joies de leur culture.

Enfin, avant la remise des prix généreusement offerts par les Valençais pour le tirage de la tombola, nous avons l'excellente surprise d'assister à une petite création chorégraphique de quelques unes de nos charmantes majorettes : elles ont eu la bonne idée de demander à deux de leurs compagnons d'entrer dans la danse. Nous ne saurons trop encourager cette initiative qui manifeste un bon potentiel créatif chez les jeunes de Valence.

Le folklore n'est pas seulement une réhabilitation de danses archaïques, il peut aussi être création vivante de figures nouvelles par la jeunesse d'aujourd'hui.

Madame le maire de Valence, Anne-Marie REDON-MICHAUD qui a assisté à toutes les manifestations des 7 et 8 mai avec sa famille a su reconnaître la participation de chacun à la réussite collective dans le discours chaleureux qu'elle a prononcé à la fin des réjouissances.

Et bien sûr, pendant tout ce temps là, nos enfants abusaient largement des attractions que leur proposait la fête foraine.

Pour tous ceux qui avaient collaboré à la préparation de la fête et à l'harmonisation de toutes les activités ce fut une récompense de voir le village vivre plus intensément.

Quel que soit leur âge, quel que soit leur degré d'ancienneté sur le «territoire» de Valence, les Valençaises et les Valençais ont partagé un vécu commun, source de rencontres, d'échanges, de communication.

Ils ont partagé le sentiment, face à d'autres qui venaient d'ailleurs de faire partie d'une communauté qui bénéficie d'une certaine «qualité de la vie».

Le sentiment joyeux qu'on peut faire partie d'un vrai village où il est possible d'être bien ensemble, où tous les âges peuvent cohabiter en harmonie avec les autres (enfants, jeunes gens, adultes et personnes plus âgées, chacun à sa place).

Et chaque place du village inventait son petit coin de fête pour surprendre et séduire les habitants. Valence vivait de tous côtés : la grand place, les cafés et l'auberge, la salle des fêtes, le terrain de pétanque, les chemins, les prés, jusqu'à la mare, jusqu'aux airs, tout vivait.

Un moment de fête réussie est un encourageant instant de grâce. Quand les petits clans semblent éclater un moment en faveur du respect et de la connaissance réciproque.

Quand les styles différents sont tolérés.

Quand les gens ont pour une fois l'intuition que ces différences, non seulement ne sont pas gênantes, mais qu'elles peuvent être une source d'enrichissement réciproque, on pense alors à la belle parole de Saint-Exupéry sur la tolérance :

«Si tu diffères de moi, frère, loin de me léser tu m'enrichis.»

Et on a encore envie de retrouver Valence dans ces moments de haute Fête.

Marie-Louise KLEIN

BILAN DE LA FETE COMMUNALE

Faisons les comptes ...

Les recettes ayant largement couvert les dépenses, cette fête n'a rien coûté à la Commune et laisse un bénéfice substantiel de 4.297,47 Frs. (comptes scrupuleusement tenus par notre dévouée spécialiste «Finances», Mme BERMOND).

Recettes	13.502,00 Francs
Dépenses	9.204,53 Francs
Gain	4.297,47 Francs

Lots non réclamés n° 895, 186, 3, 129, 862.

COMMISSIONS COMMUNALES

- 1 - FETES - ANIMATIONS - SPORTS : Mme KLEIN, Mr BLANQUET, MM. ROUSSEAU, GARPIEL, PIERUCCI.
- 2 - SCOLAIRE : Mmes BEAUDENON, Mmes BERMOND, KLEIN, Mr PHILADELPHIE
- 3 - SOCIALE : Mme BERMOND, Mme BEAUDENON, MM. ROUSSEAU, PIERUCCI
- 4 - TRAVAUX NEUFS : Mr GILET, MM. GARPIEL, BLANQUET, LECLERC
- 5 - VOIRIE - CHEMINS - BOIS - EAU - CIMETIERE - ENTRETIEN : Mr GILET, MM. ROUSSEAU, GARPIEL, BLANQUET
- 6 - BULLETIN MUNICIPAL - RELATIONS PUBLIQUES - INFORMATIONS : Mr PHILADELPHIE, Mmes BEAUDENON, KLEIN
- 7 - FINANCES : Mme BERMOND, Mme BEAUDENON, MM. PHILADELPHIE, PIERUCCI

Ce bulletin municipal doit paraître une fois par trimestre. Il a été conçu et réalisé afin que chaque habitant de VALENCE soit informé de la vie communale et participe, s'il le désire, à cette vie communale.

Vous devez être assurés que «La nouvelle équipe à l'écoute et au service de tous» ne ménagera pas ses efforts pour que la vie à VALENCE soit la plus agréable possible. Nous sommes une «équipe» et chacun de nous l'a déjà prouvé, chacun assumant des responsabilités».

Vous pouvez nous aider ... Nous avons beaucoup à faire ... et nous en sommes conscients.

A.M. REDON

Dans le premier numéro de ce bulletin, nous avons voulu essentiellement faire le point sur les dernières élections. Donner pleine lumière avec le plus de précisions possibles à ce vote du village qui a occasionné le presque total renouvellement de l'équipe communale. Pour que chacun prenne connaissance de cet événement important de la vie de Valence !

Mais nous ne prétendons pas mettre en lumière les phénomènes complexes et obscurs qui ont motivé ce renouvellement des énergies au service de la communauté.

Nous ne nous proposons pas non plus d'épiloguer en pérorant sur des résultats déjà très éloquentes par eux-mêmes.

En effet, il aurait été trop «facile» de tirer des faits des conclusions moralisatrices. Nous n'avons pas voulu manquer d'élégance à ce point : le présent est toujours lourd du passé, laissons à chacun la libre appréciation de ses erreurs dans l'espace de l'exercice de sa propre responsabilité.

Mais, plus encore, le présent est lourd du futur, ne compromettons pas l'avenir en le grevant de rancœurs tenaces et paralysantes.

Laissons chacun, à l'écart des chapelles et des clans, mobiliser son énergie de concert avec la nouvelle équipe pour le service de tous.

Les tâches municipales dans la période que nous allons vivre vont être multiples, lourdes et passionnantes.

En effet, les nouvelles dispositions de la régionalisation vont de plus en plus se faire sentir, ce sera l'occasion pour les collectivités locales de plus d'autonomie.

Ce premier bulletin municipal est fortement marqué par les élections, quoi de plus normal, l'événement fut d'importance pour Valence.

Il donne aussi un aperçu de l'effort accompli par chacun des élus et en particulier par notre amie et Maire, Anne-Marie REDON.

Le nombre des réunions qu'il fallut assumer pour relancer la machine assoupie dans sa tranquille inertie est assez impressionnant ; saisis, prisonniers, presque dévorés par toutes les réunions qui se succédaient et notre vie familiale qui réclamait quand même (il en faut bien un peu). Notre 1^{er} bulletin est un bilan des élections, il se veut aussi l'annonce d'un style à venir.

Bien sûr qu'un bulletin municipal se doit d'informer la population du travail de ses élus, mais ni l'équipe rédactionnelle, ni moi-même considérons que cela suffise à sa raison d'exister, nous plaçons sa vocation dans le reflet de la vie de chacun de nous, habitants de Valence, vie personnelle aussi bien qu'associative.

Le bulletin, c'est Valence qui vit, d'une vie paisible, sans colère, montrons-nous les dents en riant, pas pour mordre, comme à cette soirée récente de la Fête Nationale de la musique, où sa salle des Fêtes vivait, décontractée, heureuse comme un grand moment familial, tout simple, la bêtise restée dehors et tant mieux, mais à l'intérieur, différents talents se manifestaient dans les disciplines de la musique du chant et de la danse et tout cela était joie.

Et joie plus grande encore par la révélation de toutes ces bonnes volontés unies dans le seul but de la fête.

Eh bien oui, nous aimerions que le bulletin soit la fête, nous savons bien qu'il y aura des nuages, mais le soleil revient quand même ; que chaque personne vivant au pays, chaque association n'aie pas peur d'apporter son petit rayon de soleil ou même son nuage ... et même ses sous (mais oui, mais oui) et vous serez tous les bienvenus, sans exclusive. Comme dit Marie-Lou : «On ne va quand même pas le faire «tristounet» ce bulletin».

Sûr qu'on va essayer !

Pour le prochain bulletin nous attendons votre participation.

Plus que jamais celles-ci devront être à l'écoute de la vie de la commune, pour mieux défendre les intérêts des particuliers et des associations.

Plus que jamais les compétences, les expériences, les bonnes volontés les plus diverses devront apprendre à collaborer pour le service de tous, pour le bien-être de chacun.

Dans les prochaines publications du bulletin, nous souhaitons trouver :

un reflet de la vie associative et culturelle de la commune :

- compte rendu des séances du conseil,
- rapport de la vie de chaque association.

Nous aimerions que les enfants de Valence (qu'ils soient de l'école communale et des «Enfants Heureux») et les jeunes gens y prennent la parole.

Enfin, chacun pourra y trouver l'occasion de s'exprimer dans la tolérance et le respect des autres.

Vous pouvez proposer vos textes (signés bien sûr) et vos suggestions pour une vie communale plus riche en échanges de toutes sortes à la commission de rédaction du bulletin que préside Mr Gérard PHILADELPHIE.

P.S. Afin que ce bulletin ne coûte rien à la commune, nous avons décidé de recourir à la publicité.

Marie-Louise KLEIN

Menuiserie - Agencement - Installation

HADROT Michel

8, rue H. Gelin
77830 VALENCE EN BRIE
Tél. (6) 431.83.11

*Tous Transports
Déménagements à la carte*

BILLARD Rémy

9, rue du Presbytère
77830 VALENCE EN BRIE
Tél. (6) 431.81.11
Tél. (6) 431.80.49

TRANSPORTS JACQUET

13, rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
Tél. (6) 431.82.91

**BOUCHERIE - CHARCUTERIE
TRIPERIE - VOLAILLES**

Guy SKIRKA

13, rue André Taboulet
77830 VALENCE EN BRIE
Tél. (6) 431.81.14

Tournées assurées dans les communes suivantes :
Le Mercredi et Samedi : Forges - Gardeloup - Le Buisson - Laval-en-Brie
Le Vendredi matin : Pamfou

LOCATION SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente est mise à la disposition de tous.

Les tarifs de location pour 24 heures sont les suivants :

- personnes extérieures à la commune : 1.500 Frs
- personne de la commune : 750 Frs

Au-delà de 24 heures, le prix est majoré de 50 %.

Il suffit de téléphoner au secrétariat de la mairie pour prendre date.

En cas de réservation ferme, il est demandé un acompte de 50 % de la somme.

Nous remercions les généreux donateurs anonymes qui ont participé financièrement à l'élaboration du 1^{er} bulletin municipal.

Qu'on se le dise ! ...

OUVERTURE MAIRIE

Lundi	
Mardi	de 11 à 12 h.
Jeudi	
Vendredi	
Lundi	
Mardi	de 15 à 18 h.
Mercredi	
Jeudi	

Permanence du samedi de 10 à 12 h. - maire ou adjoint
Permanence maire lundi 16 à 18 h. (mairie)
et sur rendez-vous (en téléphonant le soir à son domicile 431.81.34).

Le Président de la commission Bulletin
Gérard PHILADELPHIE

Les cinémas de FONTAINEBLEAU vous proposent

ERMITAGE

6, rue Grande

Tél. : Bureau 422.72.51
Répondeur 422.28.32

SELECT

Tél. : 422.28.18

Place Napoléon Bonaparte

FORUM

33 rue d'Avon

Tél. : 422.33.62



**Quand on aime la vie...
On va au cinéma!**

MON SOMMELIER, BARTON & GUESTIER.



Depuis 1725,
Barton & Guestier
sélectionne et élève
les meilleures
appellations d'origine
des grands vignobles
traditionnels.
Avec une sévérité, une
rigueur qui se perpétuent
dans la tradition des
grands maîtres de chais.
Pour que chaque vin soit
un plaisir.
Maintenant, vous avez
un sommelier.

**Maison
fondée en 1725.**